

ARRÊTÉS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE CORCOUÉ SUR LOGNE

N°135

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE de la commune de CORCOUÉ-SUR-LOGNE,

Considérant le mauvais état du terrain de football dû aux intempéries,

ARRETÉ

ARTICLE 1 : L'utilisation du terrain de football municipal, en raison de son mauvais état dû aux intempéries est interdite du lundi 30 octobre jusqu'au mercredi 8 novembre 2023 inclus.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Messieurs les Co-Présidents du FC LOGNE

Fait à Corcoué sur Logne, le 30 octobre 2023.

Le Maire,
Claude NAUD

